

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

Remise gracieuse dette TLPE 2017 - LES THERMES

Le cabinet LES THERMES demande la remise gracieuse de la Taxe Locale sur les Enseignes et publicités pour l'année 2017.

En effet, la responsable de la société a indiqué avoir déménagé son cabinet à une nouvelle adresse, 34 avenue René Cassagne, sur laquelle elle n'a aucun support publicitaire visible depuis la voie publique.

Après vérification par les agents du service du développement économique, il apparaît effectivement que ce titre de recette a été émis à tort, l'objet de la taxation ayant été retiré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par

35 voix pour

0 abstention

0 voix contre

- **donne un avis favorable à l'annulation de cette dette pour l'année 2017, soit 195.84 € (titre n° 322 émis le 30.04.2018 / bordereau n°45) et réévalue la situation ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-51-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020